

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de ROCAMADOUR s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal à la Mairie de Rocamadour, le 27 avril 2026, à 18 h 00, sous la présidence de Jean-Baptiste JALLET, Maire de Rocamadour.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 13

Date de Convocation : 21/04/2026

Présents : Pierre AMARÉ, Gérard BLANC, Olivier BRANCHE, Jean-Jacques BROT, Stéphane CANARD, Sabine D'ORGEVILLE, Jean-Baptiste JALLET, Marc LABORIE, Violaine LANDOIS, Aurélie LASVAUX, Edith MEJECAZE, Christine SALGUES, Luc SPOSITO,

Absent :

Excusés : Bernard VOLLANT, Claude MIRAMOND

Pouvoirs : Bernard VOLLANT à Jean-Baptiste JALLET, Claude MIRAMOND à Christine SALGUES

Secrétaire de Séance : Christine SALGUES

Ont été validées au cours de cette séance les délibérations suivantes :

Numéro	Objet
2026 040	Désignation Secrétaire de séance
2026 041	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 MARS 2026
2026 042	Délégations consenties au maire
2026 043	Validation avenant 2026 - convention du petit train de Rocamadour
2026 044	Affectation du résultat 2025 sur le BP 2026
2026 045	Vote des taux fiscalité 2026
2026 046	Tarifs 2026 pour la collecte de verre
2026 047	Redevance d'occupation du domaine public
2026 048	Budget Primitif 2026 de la commune
2026 049	Budget Primitif 2026 du centre des congrès
2026 050	Budget Primitif 2026 Assainissement
2026 051	Versement avance de trésorerie du Budget de la commune 2026 vers le budget du centre des congrès 2026.

2026 052	Admission en non-valeur de créances de faible montant – Augmentation du seuil à 200 €
2026 053	Modification de la régie d'avances du service technique
2026 054	Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité – service technique
2026 055	Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité – service périscolaire
2026 056	Création d'un emploi permanent Attaché Territorial

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Pour copie conforme,
Le Maire,

Christine SALGUES

Jean-Baptiste JALLET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture sous forme dématérialisée et publication à la date figurant sur l'accusé de réception. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Rocamadour dans un délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier ou, par l'application informatique « Télé recours » (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



Mairie de Rocamadour

46 Couderc de la Mairie 46500 Rocamadour - Tél : 05.65.33.63.26 – E-Mail : mairie@rocamadour.com



Mairie de Rocamadour

46 Couderc de la Mairie 46500 Rocamadour - Tél : 05.65.33.63.26 – E-Mail : mairie@rocamadour.com